

Coaticook, le 16 octobre 2024

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 16 octobre 2024, en respect des mesures sanitaires en vigueur.

Sont présents :

Bernard Marion	Préfet	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Johnny Piszar	maire	Barnston-Ouest (M)
Simon Madore	maire	Coaticook (V)
Jean-Pierre Charuest	maire	Compton (M)
Françoise Bouchard	mairesse	Dixville (M)
Benoît Lavoie	maire	East Hereford (M)
Michel-Henri Goyette	maire	Martinville (M)
Steve Lanciaux	maire	Saint-Herménégilde (M)
Benoît Roy	maire	Saint-Malo
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Lyssa Paquette	conseillère	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Pamela B Steen	mairesse	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	mairesse	Waterville (V)

Aucune absence.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC
- 3.0 ORDRE DU JOUR
- 4.0 PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1 APPROBATIONS
 - 4.1.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2024
 - 4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES
 - 4.2.1 Acti-Bus de la région de Coaticook Résolution CM2024-04-127
 - 4.2.2 Planification stratégique 2024-2029
 - 4.2.3 Correction de la résolution 2024-CA-09-156
 - 4.2.4 Fin du lien d'emploi Conseiller en innovation et financement des entreprises

5.0 COMMUNICATIONS ET ADMINISTRATION

- 5.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC
 - 5.1.1 Procès-verbal de la session ordinaire du 9 octobre 2024
 - 5.1.2 MRC de Brome-Missisquoi Augmentation des besoins en sécurité publique dans nos régions Demande d'une meilleure couverture policière et d'effectifs



- 5.1.3 Le Collectif petite enfance en collaboration avec Espace MUNI 9^e édition de la Grande semaine des tout-petits
- 5.2 ÉQUIPE DE LA MRC DOSSIERS EN COURS
 - 5.2.1 Infolettre (Dossiers en cours)
- 5.3 ADMINISTRATION
 - 5.3.1 Calendrier 2025
 - 5.3.1.1 Sessions ordinaires du Conseil des élus de la MRC
 - 5.3.1.2 Sessions ordinaires du comité administratif (CA) de la MRC
 - 5.3.1.3 Comité régionaux de la MRC
 - 5.3.2 Congrès 2025 de la FQM Réservation d'un bloc de chambres
 - 5.3.3 Accord de regroupement pour le dépôt de projet dans le cadre de l'entente de développement sectoriel (ESD) bioalimentaire de l'Estrie 2021-2026 Signature
 - 5.3.4 Ententes sectorielles de développement (ESD) en Estrie Autorisation à signature

6.0 TRÉSORERIE

- 6.1 PAIEMENT DES COMPTES
 - 6.1.1 Comptes payés
 - 6.1.2 Comptes à payer
- 6.2 RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DE DÉPENSES
 - 6.2.1 Rapport au 30 septembre 2024
- 6.3 SUIVIS FINANCIERS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
 - 6.3.1 États comparatifs de revenus et dépenses
 - 6.3.2 Refinancement Règlement d'emprunt (réaménagement du centre administratif)
 - 6.3.2.1 Concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 225 600 \$ Réaménagement du centre administratif
 - 6.3.2.2 Soumissions pour l'émission de billets Adjudication
 - 6.3.3 Écocentre régional Immobilisations

7.0 AMÉNAGEMENT — ENVIRONNEMENT – OCCUPATION DU TERRITOIRE

- 7.1 OCCUPATION DU TERRITOIRE
 - 7.1.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional Occupation du territoire (COT) du 2 octobre 2024
 - 7.1.2 Projet régional d'acquisition de données géomatiques dans le cadre du Plan de mise en œuvre de la Politique nationale de l'Architecture et de l'Aménagement du territoire
 - 7.1.3 Renouvellement du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) Entente de délégation Autorisation à signature
 - 7.1.4 Travaux de cours d'eau Rivière aux saumons traversant le lot 5 486 972 à Martinville



- 7.1.4.1 Rapport préliminaire de l'inspecteur régional
- 7.1.4.2 Réalisation de travaux de convocation des personnes intéressées
- 7.1.4.3 Mandat aux professionnels
- 7.1.4.4 Obtention d'autorisations requises et autorisation à signature
- 7.1.5 Amendement Partenariat avec ÉEQ Nouveau système modernisé de collecte sélective Autorisation à signature

7.2 MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT

- 7.2.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional Milieux naturel et Environnement (CMNE) du 2 octobre 2024
- 7.2.2 Soutien financier Projet « Cohabitation avec les insectivores aériens de l'Estrie, Phase 1 » du Zoo de Granby
- 7.3 DOSSIERS AGRICOLES ET PDZA

8.0 DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

- 8.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional du Développement des communautés (CDC) du 2 octobre 2024
- 8.2 Projet destination pour tous Organisme Kéroul
- 8.3 Entente de partenariat CSLE
- 8.4 Politique d'investissement Fonds jeunesse de la MRC de Coaticook
- 8.5 Fonds Tillotson pour la région de Coaticook

9.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional de Développement économique (CDÉ) du 1^{er} octobre 2024

10.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 10.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional de Sécurité publique (CSP), volet Prévention incendie du 20 septembre 2024
- 10.2 Demande aide financière Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale (volet 4) MAMH
- 10.3 Risques plus élevés Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton

11.0 GREFFE

- 11.1 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS
 - 11.1.1 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT Projet de règlement relatif à une portion de la rivière aux Saumons traversant le lot 5 486 972, circonscription foncière de Coaticook en la municipalité de Martinville, sur le territoire de la Municipalité de comté (MRC) de Coaticook
 - 11.1.2 **PRÉSENTATION ET ADOPTION** Règlement modifiant le règlement n° 4-021 (2021) sur la gestion contractuelle à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook



- 11.1.3 **ADOPTION** Règlement modifiant le règlement n° 3-107 (2023) concernant le fonds de roulement de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
- 11.2 CORRESPONDANCE
 - 11.2.1 Extrait du « registre de correspondance »

12.0 REPRÉSENTATIONS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

- 12.1 Préfet
- 12.2 Délégations et porteurs de dossier

13.0 ORGANISMES ET PARTENAIRES

13.1 Centre de services scolaire des Hauts-Cantons — Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (2025-2028) — Consultation

14.0 AFFAIRES DIVERSES

- 14.1 Directeur général et greffier-trésorier
 - 14.1.1 Ouverture de poste et Mandat à la FQM
 - 14.1.2 Motion de félicitations
 - 14.1.3 Nomination DG par intérim

15.0 PÉRIODES DE QUESTIONS

16.0 RETOUR SUR LA SÉANCE

17.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

1.0 OUVERTURE

La présente séance est tenue en présentiel, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*. Le public y est admis, en respect des mesures sanitaires en vigueur, et ce, conformément à l'avis public publié par la MRC le 24 février 2022, à cet effet.

Madame Catherine Madore, agente de communication marketing et Monsieur Dominick Faucher, directeur général et greffier-trésorier sont présents. Madame Nancy Bilodeau, directrice générale adjointe et greffière, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la séance du Conseil de la MRC est ouverte à 19 h 30 par le préfet, Monsieur Bernard Marion, qui préside la rencontre.

Le préfet informe qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il choisit de ne pas voter sur les propositions soumises au conseil. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procèsverbal, Monsieur Bernard Marion ne votera pas les décisions tel que lui permet la loi.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Bien que le public soit de nouveau admis aux séances du conseil, les citoyens peuvent également continuer de transmettre leurs questions par écrit à la



greffière avant toute séance du conseil, conformément aux dispositions de l'arrêté n° 2020-029 du 26 avril 2020, qui fixe certaines exigences visant à assurer la transparence des séances qui, en vertu de la loi, doivent être publiques ou permettre par d'autres moyens aux citoyens d'y accéder et d'y participer.

Aucune question n'a été reçue avant la présente séance et personne ne souhaite s'adresser aux membres du Conseil de la MRC de Coaticook.

CM2024-10-243

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil de la MRC de Coaticook;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente séance ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette **APPUYÉE** par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

	POUR		CONTRE	
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX



4.1 APPROBATIONS

CM2024-10-244

4.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 18 SEPTEMBRE 2024

ATTENDU l'article 201 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) à l'égard de l'approbation de tout procès-verbal;

ATTENDU que les membres ont reçu préalablement copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2024 du conseil de la MRC de Coaticook et n'en requièrent pas lecture;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Lavoie **APPUYÉE** par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2024 comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

VOIL				
	POUR	POUR		
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES



4.2.1 ACTI-BUS DE LA RÉGION DE COATICOOK — RÉSOLUTION CM2024-04-127

Information est donnée par Madame Pamela B. Steen, membre du Conseil d'administration d'Acti-Bus de la région de Coaticook que le Président d'Acti-Bus aurait demandé à leur conseiller juridique d'abandonner le recours juridique, conformément à leur engagement et à la résolution CM2024-04-127. L'information sera validée auprès des conseillers juridiques de la MRC.

CM2024-10-245

4.2.2 PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2024-2029

ATTENDU qu'une planification stratégique est un processus coordonné et méthodique qui sert à établir les orientations d'un organisme et qui permet de déterminer où l'on veut l'amener dans les prochaines années et les moyens pour y arriver;

ATTENDU qu'aux termes d'un processus de consultations et de la résolution CM2018-04-094, la MRC s'est dotée d'un tel outil, soit la planification stratégique 2018-2023 ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 2023-CA-04-077, un mandat d'accompagnement dans la démarche de révision fut confié à la Coopérative Niska;

ATTENDU le processus de consultation auprès des employés, partenaires, municipalités locales et le Conseil de la MRC tout au long de la démarche;

ATTENDU que le Conseil prend en compte le projet de planification stratégique 2024-2029 de la MRC de Coaticook et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que celle-ci s'appuie sur 4 axes au sein d'un plan d'action décliné en objectifs et sont libellées comme suit :

- Lutte aux changements climatiques;
- Relations et interdépendances;
- Vision de partage et appliquée;
- Services de proximité;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Piszar **APPUYÉE** par le conseiller régional Steve Lanciaux

IL EST RÉSOLU d'adopter, comme présenté, la nouvelle planification stratégique 2024-2029 de la MRC de Coaticook.

VOIL				
	POUR		CONTRE	
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		



Benoît Lavoie	1	1,59	
Michel-Henri Goyette	1	2,36	
Steve Lanciaux	2	3,73	
Benoît Roy	2	2,76	
Henri Pariseau	1	0,37	
Lyssa Paquette	2	2,85	
Pamela B. Steen	2	3,42	
Nathalie Dupuis	5	12,48	
TOTAL	45/45	100 %	

ADOPTION

CM2024-10-246

4.2.3 CORRECTION DE LA RÉSOLUTION 2024-CA-09-156

ATTENDU qu'il est opportun de corriger la résolution 2024-CA-09-156, à la suite de discussions avec l'assureur;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore **APPUYÉE** par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU de corriger la résolution 2024-CA-09-156 et elle se lira dorénavant comme suit :

« **ATTENDU** le mandat donné à la direction générale de procéder à l'ouverture d'un poste de conseiller aux entreprises suite au départ de Monsieur David Beauregard, et ce, aux termes de la résolution 2024-CA-06-111 ;

ATTENDU que la directrice du développement économique propose de procéder à l'embauche de Monsieur Yannick Longpré, suite au processus d'embauche et des entrevues, au poste de conseiller en innovation et en financement des entreprises ;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU

- d'entériner l'embauche de Monsieur Longpré à la fonction de conseiller en innovation et en financement des entreprises, et ce à compter du 16 septembre 2024, à l'échelon 8 de la classe D aux fins de la Politique des conditions de travail du personnel de la MRC de Coaticook;
- de considérer Monsieur Longpré comme un employé régulier aux fins de la *Politique des conditions de travail du personnel de la MRC de Coaticook*, suite à sa période de probation;
- de considérer que les autres avantages prévus à la Politique font partie intégrante du contrat individuel de travail de l'employé. »



VOTE

	POUR		CONTRE	
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2024-10-247

4.2.4 FIN DU LIEN D'EMPLOI — CONSEILLER EN INNOVATION ET FINANCEMENT DES ENTREPRISES

ATTENDU que Monsieur Yannick Longpré fut embauché à la fonction de conseiller en innovation et en financement des entreprises, aux termes de la résolution 2024-CA-09-156;

ATTENDU que celui-ci est toujours en période de probation;

ATTENDU la présentation de la direction générale ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Lyssa Paquette **APPUYÉE** par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU de mettre fin immédiatement au lien d'emploi de Monsieur Longpré.

	POUR		CONTRE	
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		



Michel-Henri Goyette	1	2,36	
Steve Lanciaux	2	3,73	
Benoît Roy	2	2,76	
Henri Pariseau	1	0,37	
Lyssa Paquette	2	2,85	
Pamela B. Steen	2	3,42	
Nathalie Dupuis	5	12,48	
TOTAL	45/45	100 %	

ADOPTION

5.0 COMMUNICATIONS ET ADMINISTRATIONS

5.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC

5.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2024

La greffière dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook tenue le 9 octobre 2024.

CM2024-10-248

5.1.2 MRC DE BROME-MISSISQUOI — AUGMENTATION DES BESOINS EN SÉCURITÉ PUBLIQUE DANS NOS RÉGIONS - DEMANDE D'UNE MEILLEURE COUVERTURE POLICIÈRE ET D'EFFECTIFS

ATTENDU que la MRC de Brome-Missisquoi souhaite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches pour une réévaluation des besoins et une meilleure couverture policière, sans priver une autre MRC d'effectifs policiers ;

ATTENDU qu'en 2022, lors de l'Assemblée des MRC de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) la Sûreté du Québec a dévoilé son nouveau « modèle d'étude de charge de travail et de répartition des effectifs aux ententes » ;

ATTENDU que les MRC ont par la suite signé les nouvelles ententes de services, qui pour certaines MRC étaient accompagnées d'une réduction d'effectifs, puisqu'il n'y a eu aucun ajout aux 3 414 policiers déjà prévus;

ATTENDU le contexte de croissance démographique, d'accroissement de la criminalité, de multiplication des problèmes de santé mentale et du nombre grandissant de personnes sans abri, etc. ;

ATTENDU que ces facteurs contribuent à l'augmentation des besoins en sécurité publique dans nos régions ;



ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité administratif (CA) de la MRC lors de sa rencontre du 9 octobre 2024 et en fait sien comme si au long reproduit;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen **APPUYÉE** par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU

- d'appuyer la MRC de Brome-Missisquoi dans ses démarches pour une réévaluation des besoins et une meilleure couverture policière, sans priver une autre MRC d'effectifs policiers;
- de transmettre une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM) et à la députation régionale pour appui, ainsi qu'à la requérante.

VOTE

VOIE	POUR		CONTRE	
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2024-10-249

5.1.3 LE COLLECTIF PETITE ENFANCE EN COLLABORATION AVEC ESPACE MUNI — 9^E ÉDITION DE LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS

ATTENDU que du 18 au 24 novembre prochain sera célébrée la 9^e édition de la Grande Semaine des tout-petits ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook est invitée à se joindre au mouvement afin de donner une voix aux quelque 509 000 tout-petits au Québec;

ATTENDU que peu importe son genre, ses parents, son origine, sa culture, son lieu de naissance, son milieu de vie, sa langue, sa religion ou même son



état de santé mental ou physique, chaque enfant devrait être traité équitablement et avec justice ;

ATTENDU que le Collectif petite enfance et Espace MUNI souhaitent encourager toutes les municipalités du Québec à participer, entre autres, à un mouvement de mobilisation pour les tout-petits de partout dans le monde le lundi 18 novembre, Journée mondiale de l'enfance, question de prendre un moment de réflexion avant de lancer les festivités de la Grande Semaine des tout-petits;

ATTENDU que la MRC est invitée à attacher fièrement au mât extérieur et à lever bien haut dans la foulée de ce grand mouvement provincial le drapeau créé pour l'événement et de s'engager à devenir une Municipalité amie des enfants;

ATTENDU que cette semaine est l'occasion de se poser collectivement la question suivante : « avons-nous placé nos plus petits au cœur de nos priorités et, surtout, comment pouvons-nous agir pour construire des milieux de vie favorables à leur épanouissement et à leur développement global ? » ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité administratif (CA) de la MRC lors de sa rencontre du 9 octobre 2024 et en fait sien comme si au long reproduit;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Piszar **APPUYÉE** par la conseillère régionale Pamela B. Steen

IL EST RÉSOLU que la MRC de Coaticook se joigne au mouvement de la Grande Semaine des tout-petits du 18 au 24 novembre prochain, en hissant fièrement son drapeau et que l'élue-responsable des dossiers Jeunesse publie sur les réseaux sociaux de la MRC un message à cet effet.

	POUR		CONTRE	
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		



ADOPTION

5.2 ÉQUIPE DE LA MRC

5.2.1 INFOLETTRE (DOSSIER EN COURS)

L'agente de communication marketing décrit brièvement les principaux dossiers en cours pour l'équipe de la MRC.

5.3 ADMINISTRATION

5.3.1 CALENDRIER 2025

CM2024-10-250

5.3.1.1 SESSIONS ORDINAIRES DU CONSEIL DES ÉLUS DE LA MRC

ATTENDU qu'en vertu de l'article 148 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, par résolution, un calendrier des séances ordinaires pour l'année suivante, en fixant le jour et l'heure du début de chacune d'elles ;

ATTENDU qu'un avis public du calendrier doit être donné par la suite, en vertu de l'article 148.0.1 du *Code municipal*;

ATTENDU que le calendrier peut être modifié par le Conseil, par un nouvel avis public et une résolution à cet effet ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte le projet de calendrier du conseil de la MRC pour l'année 2025 et en fait sien comme ici au long reproduit;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette **APPUYÉE** par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- d'accepter le calendrier, tel que proposé des sessions ordinaires du Conseil de la MRC de Coaticook, pour l'année 2025;
- de procéder à la publication dudit calendrier par avis public conformément à la réglementation en vigueur à la MRC.

	POUR		CONTRE	
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		



Benoît Lavoie	1	1,59	
Michel-Henri Goyette	1	2,36	
Steve Lanciaux	2	3,73	
Benoît Roy	2	2,76	
Henri Pariseau	1	0,37	
Lyssa Paquette	2	2,85	
Pamela B. Steen	2	3,42	
Nathalie Dupuis	5	12,48	
TOTAL	45/45	100 %	

ADOPTION

CM2024-10-251

5.3.1.2 SESSIONS ORDINAIRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC

ATTENDU qu'en vertu de l'article 148 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, par résolution, un calendrier des séances ordinaires pour l'année suivante en fixant le jour et l'heure du début de chacune d'elles;

ATTENDU qu'un avis public du calendrier doit être donné par la suite, en vertu de l'article 148.0.1 du *Code municipal*;

ATTENDU que le calendrier peut être modifié par le Conseil, par un nouvel avis public et une résolution à cet effet ;

ATTENDU que le Comité administratif s'étant fait déléguer certains pouvoirs du conseil, les mêmes obligations sont donc applicables pour la publication de ses séances ordinaires ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le projet de calendrier du Comité administratif (CA) pour l'année 2025 et en fait sien comme ici au long reproduit;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Steve Lanciaux **APPUYÉE** par la conseillère régionale Pamela B. Steen

IL EST RÉSOLU

- d'accepter le calendrier, tel que proposé des sessions ordinaires du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook, pour l'année 2025;
- de procéder à la publication dudit calendrier par avis public conformément à la réglementation en vigueur à la MRC.

	POUR		CONTRE	
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	2,89		



Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

5.3.1.3 COMITÉS RÉGIONAUX DE LA MRC

Présentation du calendrier des rencontres des comités régionaux de la MRC pour l'année 2025.

CM2024-10-252

5.3.2 CONGRÈS 2025 DE LA FQM — RÉSERVATION D'UN BLOC DE CHAMBRES

ATTENDU que le congrès 2025 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) se tiendra au 25 au 27 septembre 2025 à Québec;

ATTENDU que la MRC a l'habitude de réserver un bloc de chambres pour les membres du Conseil ainsi que les participants des municipalités locales ;

ATTENDU les demandes de tarifs, du désir d'avoir une suite ou un lieu de rassemblement, une certaine proximité du Centre des congrès, etc. ;

ATTENDU qu'une partie de l'Hôtel Le Concorde est rénové;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette **APPUYÉE** par le conseiller régional Benoît Roy

- **IL EST RÉSOLU** de confier le mandat à la direction générale de réserver un bloc de chambres et une suite à l'Hôtel Le Concorde pour la prochaine édition du congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), au-delà du 15^e étage, réparti comme suit :
 - o 25 chambres pour le mercredi, 25 septembre;
 - o 27 chambres pour le jeudi, 26 septembre;
 - o 27 chambres pour le vendredi, 27 septembre.



VOTF

VOIE				
	POUR		CONTRE	
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2024-10-253

5.3.3 ACCORD DE REGROUPEMENT POUR LE DÉPÔT DE PROJET DANS LE CADRE DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT SECTORIEL (ESD) BIOALIMENTAIRE DE L'ESTRIE 2021-2026 — SIGNATURE

ATTENDU que le développement du secteur bioalimentaire est une priorité pour la région de l'Estrie ;

ATTENDU que l'engagement des acteurs du milieu bioalimentaire autour d'une vision commune de développement permet d'accroître les retombées pour le secteur ;

ATTENDU que les MRC de Coaticook, de Memphrémagog, des Sources, du Granit, du Haut-Saint-François, du Val-Saint-François, de Brome-Missisquoi et de la Haute-Yamaska, le CLD de Brome-Missisquoi, la Ville de Sherbrooke, la Fédération de l'UPA-Estrie, la Table des MRC de l'Estrie, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) conviennent de mettre en commun leur expertise et leurs ressources afin de contribuer à la mise en œuvre d'une entente sectorielle de développement bioalimentaire;

ATTENDU que cette entente est d'une durée de cinq (5) ans ;

ATTENDU que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation contribue au financement de la mise en œuvre de la présente entente en y affectant une somme supplémentaire de 900 000 \$ pour la durée



de l'entente conformément aux normes du Programme de développement territorial et sectoriel 2023-2026;

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation souhaite contribuer au financement de la mise en œuvre de la présente entente en y affectant une somme supplémentaire de 400 000 \$ pour la durée de l'entente conformément aux normes du Fonds régions et ruralité — Volet 1 Soutien au rayonnement des régions ;

ATTENDU qu'un avenant à l'entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire en Estrie 2021-2026 a été adopté le 21 février 2024;

ATTENDU qu'à la suite de la signature de l'avenant, les partenaires de l'entente sectorielle bioalimentaire de l'Estrie en collaboration avec le Conseil de l'industrie bioalimentaire l'Estrie (CIBLE) ont lancé un appel à projets le 21 mars 2024;

ATTENDU que les porteurs des projets suivants ont demandé un appui moral et financier de la MRC de Coaticook dans le cadre de l'appel à projets du 21 mars 2024, soient :

- **GéoMont** proposant le projet « Friches en Estrie », qui vise à inventorier et analyser le potentiel de reconversion des terres en friche sur le territoire :
- o Demande une contribution financière de 5754 \$ à la MRC et une implication en temps nature d'une valeur approximative de 4203 \$;
- MRC de Memphrémagog proposant le projet « Campagne le bon voisinage on y croit et on y tient » qui vise à participer à la sensibilisation sur la cohabitation des usages en zone agricole;
- o Demande une contribution financière de 1333 \$ à la MRC;
- Au cœur des familles agricoles (ACFA) proposant le projet « Un Travail de proximité concerté pour le bien-être des familles agricoles en Estrie qui vise à agrandir le réseau de prévention et favoriser la santé et le bien-être des entrepreneurs;
- Demande une contribution financière de 1 000 \$ à la MRC et une implication en temps nature d'une valeur approximative de 2 000 \$;
- Centre d'initiatives en agriculture de la région de Coaticook (CIARC) proposant le projet « L'agroenvironnement part en tournée » qui vise à accompagner les entreprises agricoles et forestières dans l'adoption de pratiques visant l'adaptation aux changements climatiques;
- Obemande une implication en temps nature d'une valeur approximative de $1\,000\,\$$;
- Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) proposant le projet « Projet collectif en gestion de l'eau par bassin versant en milieu agricole » qui vise l'accélération de l'adoption de bonnes pratiques agricoles afin de réduire leur impact sur l'environnement;
- $_{\odot}$ Demande une contribution financière de 9 600 \$ à la MRC et une implication en temps nature d'une valeur approximative de 2 400 \$;

ATTENDU que ces projets à portée régionale permettent d'accomplir les actions du PDZA² de la MRC;



ATTENDU qu'ils ont été retenus dans l'appel à projets ;

ATTENDU qu'un accord de regroupement par projet est nécessaire afin de reconnaître la contribution monétaire et en nature des partenaires des projets comme étant une contribution du milieu;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette **APPUYÉE** par le conseiller régional Johnny Piszar

IL EST RÉSOLU

- d'accepter les projets pour le développement du secteur bioalimentaire, tels que présentés, ainsi que les contributions requises au soutien de ceux-ci;
- d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer tous documents relatifs aux accords de regroupement pour les projets retenus dans le cadre de l'entente sectorielle de développement bioalimentaire de L'Estrie 2021-2026;
- de transmettre une copie de la présente résolution à la Table des MRC de l'Estrie et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), pour les informer.

VOTE

	POUR		CONTRE	
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION



CM2024-10-254

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.3.4 ENTENTES SECTORIELLES DE DÉVELOPPEMENT (ESD) EN ESTRIE — AUTORISATION À SIGNATURE

ATTENDU que le développement du secteur de la forêt, de l'environnement et des changements climatiques, le développement du secteur économique, le développement du secteur social et des communautés, le développement du secteur du transport collectif et actif ainsi que l'égalité des femmes et des hommes sont des priorités pour la région de l'Estrie;

ATTENDU que l'engagement des acteurs du milieu autour d'une vision commune de développement permet d'accroître les retombées pour ces secteurs ;

ATTENDU que l'ensemble des MRC de l'Estrie et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), conviennent de mettre en commun leur expertise et leurs ressources afin de contribuer à la mise en œuvre de cinq (5) ententes sectorielles de développement (ESD), dans les thématiques suivantes une ESD dans le domaine de l'économie, une ESD dans le domaine de la forêt, de l'environnement et des changements climatiques, une ESD dans le domaine du développement du secteur social et des communautés, dans le domaine du transport collectif ainsi qu'une ESD dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes ;

ATTENDU que ces ESD seront d'une durée de 3 à 5 ans ;

ATTENDU que la Table des MRC de l'Estrie (TME) assurera le rôle de mandataire et de fiduciaire de ces cinq ententes sectorielles ;

ATTENDU que des approches ont été réalisées auprès de différents ministères afin que ceux-ci soient signataires ou collaborateurs des ententes mentionnées ci-dessus;

ATTENDU que la Table des MRC poursuivra ses démarches, en collaboration avec le MAMH, auprès des ministères interpellés afin de favoriser la complémentarité des programmes gouvernementaux et bénéficier de l'expertise gouvernementale pour répondre aux objectifs des ESD;

ATTENDU que le ministère de l'Économie, de l'innovation contribuerait au financement de la mise en œuvre de l'entente en développement économique, en y affectant une somme maximale de 100 000 \$ pour la durée de l'entente conformément au cadre de sa mission et en vertu du troisième alinéa de l'article 2 de la *Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation* (RLRQ, chapitre M-14.1);

ATTENDU que le Secrétariat à la Condition féminine (SCF) vise à soutenir la régionalisation des actions en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en Estrie par une contribution maximale de 400 000 \$ sur la période visée par l'entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour la région de l'Estrie, soit 2025-2029, conformément à l'action transversale 9 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027;

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation contribuerait au financement de la mise en œuvre des présentes ententes en y affectant une somme de 3415 000 \$ pour la durée des ententes,



conformément aux normes du Fonds régions et ruralité – Volet 1 Soutien au rayonnement des régions ;

ATTENDU que le milieu doit fournir un minimum de 20 % dans le cadre du Fonds régions et ruralité, et qu'à la suite des démarches réalisées par la TME et les MRC, il a été convenu que la contribution de 20 % soit investie par les MRC;

ATTENDU que de ce fait, selon les estimations à parts égales entre les territoires, la contribution s'élèvera à 240 387,50 \$ en monétaire et 528 362,50 \$ en nature (en temps ressource) pour l'ensemble de la durée de l'entente;

ATTENDU que le tableau suivant résume les contributions prévisionnelles des partenaires des cinq ESD en création :

Investissements par ESD - implication financière et en nature nécessaire en contre-partie

	МАМН	Autres ministères	Contribution des MRC	Total ESD	
ESD Économie	1 450 000 \$	100 000 \$	237 500 \$	1 787 500 \$	
ESD Social	750 000 \$	0\$	187 500 \$	937 500 \$	
ESD Forêt, environnement et CC	665 000 \$	0\$	166 250 \$	831 250 \$	
ESD Transport	550 000 \$	0\$	137 500 \$	687 500 \$	
ESD Égalité	0\$	400 000 \$	40 000 \$	440 000 \$	
TOTAL	3 415 000 \$	500 000 \$	768 750,00 \$	4 683 750,00 \$	

ATTENDU que les tableaux suivants résument la contribution en espèces et en nature de la MRC de Coaticook :

Contribution monétaire						Argent
PAR ANNÉE	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	TOTAL PAR ESD
ESD Économie	- 9	2 400,35 \$	2 400,35 \$	2 400,35 \$	2 400,35 \$	9 601,39 \$
ESD Social	- 5	1 011,46 \$	1 011,46 \$	1 011,46 \$	1 011,46 \$	4 045,83 \$
ESD Forêt, environnement et CC	- 9	2 207,41 \$	2 207,41 \$	2 207,41 \$	- \$	6 622,22 \$
ESD Transport	- 9	813,43 \$	813,43 \$	813,43 \$	- \$	2 440,28 \$
ESD Égalité	- 5	1 000,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$	4 000,00 \$
Total d'investissement \$		7 432,64 \$	7 432,64 \$	7 432,64 \$	4 411,81 \$	26 709,72 \$

Temps nature PAR MRC - PAR ANNÉE	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	Temps nature TOTAL PAR ESD
ESD Économie	987,50 \$	3 950,00 \$	3 950,00 \$	3 950,00 \$	3 950,00 \$	16 787,50 \$
ESD Social	987,50 \$	3 950,00 \$	3 950,00 \$	3 950,00 \$	3 950,00 \$	16 787,50 \$
ESD Forêt, environnement et CC	987,50 \$	3 950,00 \$	3 950,00 \$	2 962,50 \$	- \$	11 850,00 \$
ESD Transport	987,50 \$	3 950,00 \$	3 950,00 \$	3 950,00 \$	- \$	12 837,50 \$
ESD Égalité	- \$	111,11 \$	111,11 \$	111,11 \$	111,11 \$	444,44 \$
Total temps nature	3 950,00 \$	15 911,11 \$	15 911,11 \$	14 923,61 \$	8 011,11 \$	58 706,94 \$

ATTENDU la présentation de la direction générale à cet effet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette **APPUYÉE** par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

- d'accepter la mise en commun de l'expertise et des ressources afin de contribuer à la mise en œuvre de cinq (5) ententes sectorielles de développement (ESD), tels que présentés, ainsi que les contributions requises au soutien de celles-ci;
- d'autoriser le préfet à signer tous documents relatifs aux ententes suivantes :
 - ESD Économie 2024-2025;
 - ESD Développement social et des communautés 2024-2029;
 - ESD Foret, environnement et changements climatiques 2024-2027;



- $_{\circ}$ ESD Transport collectif et actif 2024-2028;
- ESD Égalité 2025-2029;
- d'autoriser que le directeur général ou toute personne déléguée, soit la personne désignée à siéger au nom de la MRC aux comités directeurs des ententes sectorielles ci-mentionnées.

VOTE

	POUR		CONTRE	
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

6.0 TRÉSORERIE

6.1 PAIEMENT DES COMPTES

6.1.1 COMPTES PAYÉS

La directrice générale adjointe dépose la liste des comptes d'un montant total de 708 534,15 \$ payés au 16 octobre 2024, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2024-10-255

6.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 274 893,05 \$ comme ici au long reproduit;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette **APPUYÉE** par la conseillère régionale Pamela B. Steen



IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 274 893,05 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

VOIL				
	POUR		CONTRE	
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

6.2 RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DE DÉPENSES

6.2.1 RAPPORT AU 30 SEPTEMBRE 2024

Le directeur des finances dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2024, pour le mois de septembre 2024, comme ici au long reproduit.

6.3 SUIVIS FINANCIERS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

CM2024-10-256

6.3.1 ÉTATS COMPARATIFS DE REVENUS ET DÉPENSES

ATTENDU que le directeur général et secrétaire-trésorier doit déposer lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1);



ATTENDU que le premier état compare les revenus et les dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celuici :

ATTENDU que le second état compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le secrétaire-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard **APPUYÉE** par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU d'accepter les deux états comparatifs de la MRC de Coaticook à des fins budgétaires dans les différentes catégories de fonctions tels que présentés par le directeur des finances de la MRC, et ce, conformément à la loi.

VOTE

VOTE				
	POUR		CONTRE	
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

6.3.2 REFINANCEMENT — RÈGLEMENT D'EMPRUNT (RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE ADMINISTRATIF)



CM2024-10-257

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.3.2.1 CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 225 600 \$ — RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE ADMINISTRATIF

ATTENDU que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook souhaite emprunter par billets pour un montant total de 225 600 \$ qui sera réalisé le 23 octobre 2024, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt	Pour un montant de \$
4 — 012 (2013)	225 600 \$
Règlement d'emprunt décrétant l'exécution	
de travaux de réaménagement du centre	
administratif de la MRC de Coaticook d'un	
maximum de 400 000 \$	

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU que, conformément au $1^{\rm er}$ alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D — 7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 4 — 012 (2013), la MRC de Coaticook souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ce règlement ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy **APPUYÉE** par le conseiller régional Johnny Piszar

IL EST RÉSOLU

- que le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :
 - 1. les billets seront datés du 23 octobre 2024;
 - 2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 23 avril et le 23 octobre de chaque année;
 - 3. les billets seront signés par le préfet et le greffier-trésorier;
 - 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025.	18 100 \$	
2026.	19 100 \$	
2027.	19 900 \$	
2028.	20 800 \$	
2029.	21 900 \$	(à payer en 2029)
2029.	125 800 \$	(à renouveler)

- que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 4 — 012 (2013) soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 23 octobre 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;
- de transmettre une copie conforme de la présente résolution à la Direction du financement à long terme du ministère des Finances.



VOTE

	POUR		CONTRE	
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2024-10-258

6.3.2.2 SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS — ADJUDICATION

Nombre de Date d'ouverture : 16 octobre 2024 2 soumissions: Échéance Heure 4 ans et 10 h d'ouverture : moyenne: 2 mois Ministère des Finances Lieu d'ouverture : 23 octobre du Québec Date d'émission: 2024

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal » , des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 23 octobre 2024, au montant de 225 600 \$;

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article ;



1 —CAISSE DESJARDINS DES VERTS-SOMMETS DE L'ESTRIE

18 100 \$	4,14000 %	2025
19 100 \$	4,14000 %	2026
19 900 \$	4,14000 %	2027
20 800 \$	4,14000 %	2028
147 700 \$	4,14000 %	2029

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,14000 %

2 — FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

18 100 \$	3,65000 %	2023
19 100 \$	3,60000 %	2024
19 900 \$	3,65000 %	2025
20 800 \$	3,70000 %	2026
147 700 \$	3,75000 %	2027

Prix: 98,39300 Coût réel: 4,15898 %

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DES VERTS-SOMMETS DE L'ESTRIE est la plus avantageuse;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis **APPUYÉE** par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU

- que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- que la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DES VERTS-SOMMETS DE L'ESTRIE pour son emprunt par billets en date du 23 octobre 2024 au montant de 225 600 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 4 012 (2013). Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;
- que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci;
- de transmettre une copie conforme de la présente résolution à la Direction du financement à long terme du ministère des Finances.

	POUR		CONTRE	
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		



Jean-Pierre Charuest	7	17,21	
Françoise Bouchard	2	4,25	
Benoît Lavoie	1	1,59	
Michel-Henri Goyette	1	2,36	
Steve Lanciaux	2	3,73	
Benoît Roy	2	2,76	
Henri Pariseau	1	0,37	
Lyssa Paquette	2	2,85	
Pamela B. Steen	2	3,42	
Nathalie Dupuis	5	12,48	
TOTAL	45/45	100 %	

ADOPTION

CM2024-10-259

6.3.3 ÉCOCENTRE RÉGIONAL — IMMOBILISATIONS

ATTENDU que la MRC a procédé à l'acquisition du terrain pour l'établissement de l'écocentre régional à Coaticook;

ATTENDU qu'un permis de construction, un permis pour procéder aux branchements et établir une entrée charretière, ainsi qu'un changement de zonage par modification réglementaire étaient requis en vertu de la réglementation en vigueur sur le territoire de la Ville de Coaticook;

ATTENDU que ces dépenses étaient prévues au budget de réalisation de l'écocentre et constituent une immobilisation aux termes de la réglementation en vigueur à la MRC;

SUR PROPOSITION la conseillère régionale Pamela B. Steen **APPUYÉE** par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- d'affecter et d'engager le crédit net de 705 \$ pour le permis de construction, de 1 775 \$ pour le permis de branchement et d'entrée charretière et de 2 000 \$ pour la modification réglementaire, pour une dépense totale de 4 480 \$ au sein de la Partie I, département « Gestion des matières résiduelles », au sein de la catégorie de fonctions « Hygiène du milieu Matières résiduelles, Écocentre », poste budgétaire 02 45 120 446 à cet effet ;
- d'approprier le même montant à même les revenus disponibles dans la Partie I, département « Général », au sein de la catégorie de fonctions « Activités d'investissement », poste budgétaire 23 05001 721 au paiement de la dépense ;
- de requérir de la trésorerie le paiement sur réception des factures à cet effet, ainsi que les écritures comptables requises pour les immobilisations.



VOTE

VOIL	POUR		CONTRE	
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

7.0 AMÉNAGEMENT — ENVIRONNEMENT – OCCUPATION DU TERRITOIRE

7.1 OCCUPATION DU TERRITOIRE

7.1.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL OCCUPATION DU TERRITOIRE (COT) DU 2 OCTOBRE 2024

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional Occupation du territoire (COT) de la MRC de Coaticook du 2 octobre 2024.

CM2024-10-260

7.1.2 PROJET RÉGIONAL D'ACQUISITION DE DONNÉES GÉOMATIQUES DANS LE CADRE DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'ARCHITECTURE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ATTENDU qu'à la suite d'une consultation auprès des aménagistes des MRC de l'Estrie, l'organisme à but non lucratif GéoMont a déposé un projet visant la production de données géomatiques pour soutenir l'aménagement du territoire en Estrie dans le cadre de la mesure 1.4 — volet 2 du Plan de Mise en œuvre de la Politique nationale de l'Architecture et de l'Aménagement du Territoire ;

ATTENDU que la région de l'Estrie bénéfice d'environ 800 000 \$ pour cet appel à projets ;



ATTENDU que le projet comporte plusieurs volets dont :

- 1) une concertation régionale visant la priorisation des besoins en termes de données pour répondre aux Orientations gouvernementales en Aménagement du Territoire (OGAT);
- 2) l'établissement d'un comité de gestion composé de représentants de chacun des partenaires ;
- 3) la création, la mise à jour, l'analyse de données géomatiques, dont les indicateurs développés par l'Observatoire régional (UQTR) et éventuelle étude connexe;
- 4) la création d'une base de données régionale;
- 5) l'accompagnement des MRC pour l'appropriation des outils qui seront fournis (formation);

ATTENDU que le projet s'échelonne sur 3 ans (2025 à 2027);

ATTENDU que le projet serait porté et coordonné par GéoMont en partenariat avec les 9 MRC de l'Estrie, la Table des MRC de l'Estrie (TME), l'Observation des régions centrales de l'UQTR et des ministères et organismes membres du comité technique en aménagement de la Conférence administrative régionale de l'Estrie;

ATTENDU que le projet vise à outiller les MRC dans l'exercice de révision de leur schéma d'aménagement et de développement durable (SADD);

ATTENDU que le projet total est de 800 000 \$ et que la contrepartie des MRC est de 135 000 \$ ou 15 000 \$ par MRC;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional Occupation du territoire (COT) de la MRC lors de sa rencontre tenue le 2 octobre 2024 et en fait sien comme si au long reproduit :

ATTENDU la présentation de la directrice de l'aménagement;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest **APPUYÉE** par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU

- d'accepter le projet déposé par GéoMont visant la production de données géomatiques pour soutenir l'aménagement du territoire en Estrie, tel que plus amplement présenté;
- ▶ de participer financièrement au projet estrien pour un montant total de 15 000 \$ sur une période de 3 ans, à raison de 5 000 \$ par année à compter de 2025 ;
- d'affecter et d'engager le crédit net de 5 000 \$ pour l'exercice financier 2025, sous réserve des crédits budgétaires, au sein de la Partie I, département « Général », au sein de la catégorie de fonctions « Amén. urb. et dév. Amén. urb. et zonage, Acquisition de données », poste budgétaire 02 61001 341 à cet effet ;
- de requérir de la trésorerie le paiement sur réception des factures à cet effet ;
- d'autoriser la direction générale à signer l'entente à cet effet afin de donner plein effet à la présente résolution.



	POUR		CONTRE	
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2024-10-261

7.1.3 RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) — ENTENTE DE DÉLÉGATION – AUTORISATION À SIGNATURE

ATTENDU que la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (RLRQ, chapitre A-18.1) prévoit que le ministre élabore un plan tactique et un plan opérationnel d'aménagement forestier intégré pour chacune des unités d'aménagement, en collaboration avec la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT);

ATTENDU que le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) a pour objectif général d'optimiser, avec la participation des intervenants locaux, l'aménagement du territoire forestier du Québec dans une perspective de développement durable ;

ATTENDU que le PADF a aussi pour objectifs spécifiques de permettre la réalisation d'interventions ciblées visant, notamment, la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur les territoires forestiers résiduels sous entente de délégation de gestion ainsi que la réalisation de travaux associés au maintien et à l'amélioration du réseau de chemins multiusages sécuritaire et la réalisation de différentes activités favorisant l'aménagement durable du territoire forestier et la mise en valeur de la ressource forestière;

ATTENDU que la réalisation des activités prévues au PADF est rattachée à l'octroi d'une aide financière de 282 222 \$ à l'échelle estrienne pour 2024-2025;



ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2024-06-179, le Conseil de la MRC a désigné la MRC du Granit à titre de MRC délégataire responsable de la gestion administrative de l'entente;

ATTENDU que le Conseil prend en compte le projet d'entente visant à confier la composition et le fonctionnement de Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire et à déléguer une partie de la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts dans la région administrative de l'Estrie et en fait sien comme si au long reproduit;

ATTENDU que le renouvellement de cette entente est pour les exercices financiers 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau **APPUYÉE** par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- d'accepter le renouvellement de l'entente visant à confier la composition et le fonctionnement de Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire et à déléguer une partie de la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts dans la région administrative de l'Estrie, telle que présenté;
- d'autoriser le préfet à signer ladite entente au nom de la MRC afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

	POUR		CONTRE	
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION



7.1.4 TRAVAUX DE COURS D'EAU — RIVIÈRES AUX SAUMONS TRAVERSANT LE LOT 5 486 972 À MARTINVILLE

CM2024-10-262

7.1.4.1 RAPPORT PRÉLIMINAIRE DE L'INSPECTEUR RÉGIONAL

ATTENDU que des travaux de stabilisation des rives d'une portion de la Rivière aux Saumons à Martinville ont comme objectif de protéger les terres agricoles de l'érosion des berges ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le rapport d'inspection de l'inspecteur régional au sujet des travaux à effectuer, comme ici au long reproduit;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Steve Lanciaux **APPUYÉE** par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU de reconnaître qu'il est opportun de procéder à des travaux de réhabilitation de cours d'eau aux abords d'une portion de la Rivière aux Saumons à Martinville traversant le lot 5 486 972 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Coaticook, tel que décrit.

VOTE

VOIL				
	POUR		CONTRE	
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION



CM2024-10-263

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

7.1.4.2 RÉALISATION DES TRAVAUX ET CONVOCATION DES PERSONNES INTÉRESSÉES

ATTENDU que la portion de la Rivière aux Saumons à Martinville traversant le lot 5 486 972 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Coaticook est un cours d'eau municipal sous la responsabilité de la MRC de Coaticook;

ATTENDU que le conseil juge approprié d'exécuter des travaux d'entretien et de réhabilitation, sur les berges dudit cours d'eau à Martinville;

ATTENDU les articles pertinents de la *Loi sur les compétences* municipales (RLRQ, chapitre C-47.1) et plus particulièrement l'article 104;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Piszar **APPUYÉE** par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU

- d'exécuter des travaux d'entretien et de réhabilitation sur la portion de la Rivière aux Saumons à Martinville traversant le lot 5 486 972 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Coaticook;
- de convoquer à la séance du 27 novembre 2024 à 19 h 30, les personnes intéressées par ces travaux;
- de requérir l'affichage de l'avis public dans les délais requis par le Code municipal (RLRQ, chapitre C-27.1) et la Loi sur les cités et Villes (RLRQ, chapitre C-19);
- qu'après les avoir entendues au cours de cette séance, le Conseil de la MRC pourra adopter un règlement pour ordonner l'exécution desdits travaux.

	POUR		CONTRE	
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		



ADOPTION

CM2024-10-264

7.1.4.3 MANDAT AUX PROFESSIONNELS

ATTENDU qu'une demande fut produite par une personne intéressée auprès de l'inspecteur régional de la MRC de Coaticook à l'effet d'entretenir et de réhabiliter une partie des berges d'une portion de la Rivière aux Saumons à Martinville traversant le lot 5 486 972 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Coaticook;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a compétence sur ledit cours d'eau;

ATTENDU que pour donner suite au rapport de l'inspecteur régional, il est recommandé de pourvoir à la confection des plans et devis afin de procéder aux travaux d'entretien et de réhabilitation desdits cours d'eau ainsi que divers documents de nature technique nécessaires à leur réalisation;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook doit également procéder à l'engagement des professionnels compétents dans la confection des documents qui doivent accompagner la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, s'il y a lieu;

ATTENDU que le demandeur accepte de payer intégralement le coût des travaux d'aménagement des cours d'eau et en conséquence, il accepte de signer une renonciation à cet effet;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy **APPUYÉE** par la conseillère régionale Pamela B. Steen

IL EST RÉSOLU de confier à la direction générale, le mandat de pourvoir à l'engagement d'un professionnel, pour la confection des plans et devis et tout autre document requit par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, s'il y a lieu dans le cadre de la demande de travaux dans ledit cours d'eau traversant le lot 5 486 972 du cadastre du Québec, tel que décrit ci-haut et le cas échéant, d'apporter tout correctif aux documents requis par la présente.

	POUR		CONTRE	
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		



Lyssa Paquette	2	2,85	
Pamela B. Steen	2	3,42	
Nathalie Dupuis	5	12,48	
TOTAL	45/45	100 %	

ADOPTION

CM2024-10-265

7.1.4.4 OBTENTION D'AUTORISATIONS REQUISES ET AUTORISATION À SIGNATURE

ATTENDU qu'une demande fut produite par une personne intéressée auprès de l'inspecteur régional de la MRC de Coaticook à l'effet d'entretenir et de réhabiliter une partie des berges d'une portion de la Rivière aux Saumons à Martinville traversant le lot 5 486 972 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Coaticook;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a compétence sur ledit cours d'eau ;

ATTENDU que pour donner suite au rapport de l'inspecteur régional, il est recommandé de faire procéder aux travaux aux abords dudit cours d'eau dans les meilleurs délais ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis **APPUYÉE** par la conseillère régionale Pamela B. Steen

IL EST RÉSOLU de confier à la direction générale, le mandat de pourvoir et de signer tous les documents nécessaires afin d'obtenir un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour la réalisation de travaux d'entretien et de réhabilitation à Martinville sur le lot 5 486 972 du cadastre du Québec, s'il y a lieu.

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		



Nathalie Dupuis	5	12,48	
TOTAL	45/45	100 %	

ADOPTION

CM2024-10-266

7.1.5 AMENDEMENT — PARTENARIAT AVEC ÉEQ — NOUVEAU SYSTÈME MODERNISÉ DE COLLECTE SÉLECTIVE — AUTORISATION À SIGNATURE

ATTENDU que la MRC de Coaticook a conclu avec Éco Entreprises Québec (ÉEQ) une entente de partenariat encadrant les services de collecte et de transport des matières recyclables ainsi que les activités d'information, de sensibilisation, d'éducation et de première ligne qui s'y rapportent;

ATTENDU que la MRC est responsable de la collecte et du transport des matières recyclables récupérées dans les écocentres et points d'apport volontaires indiqués à l'entente;

ATTENDU que le Conseil prend en compte un projet d'amendement à ladite entente afin que la MRC soit également responsable du tri, du conditionnement et de la valorisation de ces matières recyclables, et ce, pour l'année 2025 seulement et en fait sien comme si au long reproduit;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Steve Lanciaux **APPUYÉE** par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU d'accepter le projet d'amendement à l'entente préalablement signée avec Éco Entreprises Québec afin que la MRC soit également responsable du tri, du conditionnement et de la valorisation de ces matières recyclables, et ce, pour l'année 2025 seulement et d'autoriser le greffier-trésorier et directeur général de la MRC à le signer au nom de la MRC afin de donner plein effet à la présente résolution.

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		



Nathalie Dupuis	5	12,48	
TOTAL	45/45	100 %	

ADOPTION

7.2 MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT

7.2.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT (CMNE) DU 2 OCTOBRE 2024

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité Régional milieux naturels et environnement (CMNE) de la MRC de Coaticook du 2 octobre 2024.

CM2024-10-267

7.2.2 SOUTIEN FINANCIER — PROJET « COHABITATION AVEC LES INSECTIVORES AÉRIENS DE L'ESTRIE, PHASE 1 » DU ZOO DE GRANBY

ATTENDU que depuis 2023, des actions ont été entreprises pour protéger les martinets ramoneurs (statut d'espèce menacée au Canada) à Martinville et Coaticook;

ATTENDU que le Zoo de Granby a initié un projet qui consiste à étendre les efforts de cohabitation de conservation à l'ensemble de la MRC et à toutes les espèces d'insectivores aériennes, incluant le martinet ramoneur et la petite chauve-souris brune (statut d'espèce menacée au Québec), qui connaissent des déclins considérables dans le sud du Québec;

ATTENDU la présentation de la directrice de l'aménagement;

ATTENDU que le Conseil prend en compte la recommandation du Comité Régional milieux naturels et environnement (CMNE) de la MRC de Coaticook tenue le 2 octobre 2024 et en fait sienne comme si au long reproduit ;

ATTENDU que plus spécifiquement pour la MRC de Coaticook, le projet vise les actions suivantes :

- procéder à un inventaire dans 4 municipalités (Waterville, Compton, Martinville et East Hereford);
- rencontrer au moins 6 propriétaires de cheminées/bâtiments qui ont des martinets ou chauve-souris et leur présenter l'espèce, comment la préserver et un guide de cohabitation;
- transférer les données à la MRC et aux municipalités locales;
- installer une caméra à l'école de Coaticook (la Frontalière) et fournir un accompagnement pour étudier les martinets en classe;

ATTENDU qu'il s'agit d'un projet d'un coût total de 230 000 \$;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen **APPUYÉE** par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU



- d'accepter le projet initié par le Zoo de Granby visant à étendre les efforts de cohabitation de conservation à toutes les espèces d'insectivores aériennes, incluant le martinet ramoneur et la petite chauve-souris brune qui connaissent des déclins considérables dans le sud du Québec, tel que plus amplement présenté;
- ▶ de participer financièrement au projet pour un montant de 3 000 \$ à même le Fonds des municipalités pour la biodiversité (FM diversité) ainsi qu'une contribution en nature du même montant ;
- d'autoriser la directrice de l'aménagement à signer l'entente à cet effet au nom de la MRC et tout autre document jugé nécessaire ou utile et ce, afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

	POUR		CONTRE	
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

7.3 DOSSIERS AGRICOLES ET PDZA

Rien à signaler.

8.0 DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS



8.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (CDC) DU 2 OCTOBRE 2024

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité Régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook du 2 octobre 2024.

CM2024-10-268

8.2 PROJET DESTINATION POUR TOUS — ORGANISME KÉROUL

ATTENDU la présentation du projet « Destination pour tous Vallée de la Coaticook » qui vise à améliorer le milieu de vie de ses habitants et à favoriser des séjours prolongés pour les visiteurs au sein d'un environnement accessible et sans obstacle tant au niveau : hébergement, restauration, activités touristiques, commerces de proximité, circulation dans la ville et gouvernance de la destination ;

ATTENDU que les avantages de la démarche de diagnostic et de certification sont nombreux, tant pour la région, que les visiteurs ou les entreprises ;

ATTENDU que les objectifs principaux de la démarche sont les suivants :

- o développer l'offre accessible de la destination ;
- o sensibiliser la destination et sa communauté à l'accessibilité;
- o valoriser la destination et augmenter l'achalandage touristique ;

ATTENDU que l'organisme Kéroul qui détient une expertise en accessibilité dans le secteur touristique et culturel assure le soutien et l'accompagnement tout au long de la démarche;

ATTENDU que l'organisme Kéroul est l'interlocuteur privilégié du ministère du Tourisme en matière d'accessibilité et sa certification en accessibilité est la seule reconnue ;

ATTENDU qu'il s'agit d'un projet évalué à 49 000 \$ sur 5 ans;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional de développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre 2 octobre 2024 et en fait sien comme si au long reproduit;

ATTENDU que le projet s'inscrit au sein de l'axe 2 du plan stratégique en tourisme responsable et durable de la région touristique des Cantons-de-l'Est;

ATTENDU que la MRC de Coaticook est une MRC ouverte et inclusive et qu'il importe de contrer l'isolement, encore plus craint depuis la pandémie;

ATTENDU que des démarches seront également entreprises auprès de la Ville de Coaticook, Rues Principales et d'autres partenaires ;

ATTENDU qu'une certaine répartition des certifications est souhaitée pour des raisons d'équité et de rayonnement ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Piszar **APPUYÉE** par le conseiller régional Michel-Henri Goyette



IL EST RÉSOLU

- d'accepter de participer au projet « Destination pour tous Vallée de la Coaticook », tel que plus amplement présenté;
- d'affecter et d'engager le crédit net de 4 000 \$ par année pendant 5 ans pour une dépense totale de 20 000 \$ \$ au sein de la Partie I, département «Développement des communautés», au sein de la catégorie de fonctions «Amén. urb. et dév. Dévelop. Économique, Services prof. », poste budgétaire 02 62103 409 à cet effet;
- d'autoriser le greffier-trésorier et directeur de la MRC à signer l'entente avec Kéroul au nom de la MRC de Coaticook afin de donner plein effet à la présente résolution ;
- de requérir de la trésorerie le paiement sur réception des factures à cet effet ou tel qu'indiqué au protocole d'entente.

VOTE

	POUR		CONTRE	
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2024-10-269

8.3 ENTENTE DE PARTENARIAT CSLE

ATTENDU que l'entente de partenariat avec le Conseil Sport Loisirs de l'Estrie (CSLE) prendra fin le 31 décembre 2024;

ATTENDU que la nouvelle entente couvre une partie du salaire annuel versé aux agents de développement en loisirs, pour un maximum de 15 000 \$;

ATTENDU qu'un montant additionnel de 10 000 \$ est versé pour la coordination de Circonflexe;



ATTENDU que la nouvelle entente proposée en est une annuelle et que celleci sera actualisée;

ATTENDU que le Conseil prend en compte la nouvelle entente de partenariat pour 2025 avec le Conseil Sport Loisir de l'Estrie et en fait sienne comme si au long reproduit;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional de développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre 2 octobre 2024 et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoit Roy **APPUYÉE** par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU

- d'accepter l'« Entente de partenariat pour 2025 avec le Conseil Sport Loisir de l'Estrie », telle que présentée ;
- d'autoriser le préfet ainsi que le directeur général et greffier-trésorier à la signer au nom de la MRC de Coaticook.

VOTE

	POUR		CONTRE	
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION



CM2024-10-270

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

8.4 POLITIQUE D'INVESTISSEMENT — FONDS JEUNESSE DE LA MRC DE COATICOOK

ATTENDU que le Conseil prend en compte le projet de Politique d'investissement du Fonds Jeunesse de la MRC de Coaticook et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU la présentation de l'agente de communication marketing à cet effet ;

ATTENDU que le projet de politique a été validé auprès des organismes partenaires afin de s'assurer qu'elle répond vraiment aux besoins du milieu;

ATTENDU que le but de la politique est de faciliter les demandes faites par les organismes, mais aussi par les jeunes eux-mêmes;

ATTENDU que le Comité jeunesse sera également le comité d'analyse de ce fonds :

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional de développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre 2 octobre 2024 et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Steve Lanciaux **APPUYÉE** par le conseiller régional Johnny Piszar

IL EST RÉSOLU d'adopter la Politique d'investissement du Fonds Jeunesse de la MRC de Coaticook, telle que présentée.

VOTE

	POUR		CONTRE	
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION



CM2024-10-271

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

8.5 FONDS TILLOTSON POUR LA RÉGION DE COATICOOK

ATTENDU qu'un fonds fut créé en 2012, soit le « Tillotson Coaticook Region Fund » ou le « Fonds Tillotson pour la région de Coaticook » grâce à la New Hampshire Charitable Foundation ;

ATTENDU que la MRC sert d'intermédiaire et de gestionnaire du fonds ;

ATTENDU que le Comité de sélection du «Tillotson Coaticook Region Fund/Fonds Tillotson pour la région de Coaticook» a la responsabilité d'approuver ou de rejeter les demandes d'aide financière adressées au fonds, sur la base de leur mérite quant aux objectifs généraux du fonds ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste des 34 projets retenus pour le second appel de projets de 2024, pour un montant total de 102 360 \$ d'aide financière, dont 63 860 \$ ou 62 %, pour le territoire de la MRC et en fait sienne comme ici au long reproduit;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional de développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 2 octobre 2024 et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard **APPUYÉE** par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU

d'accepter les 34 projets retenus par le comité pour le dernier appel de projets de 2024, pour un montant total de 102 360 \$ d'aide financière, dont 63 860 \$ sur le territoire soient :

0	D	Dooted	A: 1 - 6: : >
Organisme	Provenance	Projet	Aide financière
Association des personnes handicapées de la MRC de Coaticook (APHC+)	MRC	Roulotte sanitaire 4 saisons (toilette accessible)	6 000 \$
FADOQ Coaticook	MRC	Mise en forme des aînés	1 450 \$
FADOQ Coaticook	MRC	Mercredis récréatifs avec repas	2 500 \$
L'Éveil de Coaticook	MRC	Soutien aux membres	4 500 \$
Corps de cadet 2852 Coaticook	MRC	Achat de matériel d'expédition des cadets	2 000 \$
CAB MRC Coaticook	MRC	Activités pour aînés	2 500 \$
Fondation du Collège Rivier	MRC	Aide-élève en difficulté	2 800 \$
Fondation du Collège Rivier	MRC	Équipement sons et projecteurs	4 000 \$
CSSHC	MRC	Projet de participation sociale	1 000 \$
Guilde les Belles Fleurs	MRC	Courtepointes pour la Maison de la Famille	4 000 \$
Sunnyside Elementary	Stanstead	Nourriture programme déjeuner	900 \$



Organisme	Provenance	Projet	Aide financière
Municipalité Compton	MRC	Zone jeunesse Récré-O- Parc	300 \$
Collège François- Delaplace	MRC	Adhésion programme sportif Fillactive	2 250 \$
Association des pompiers d'Ayer's Cliff — Caserne 3	Ayer's Cliff	Véhicule de secours hors route	5 000 \$
École St-Luc	MRC	Les petits bougent comme les grands	1 840 \$
Dufferin Heights	Stanstead	Golf junior	6 000 \$
Ayer's Cliff Elementary	Ayer's Cliff	programme déjeuner	10 000 \$
Loisirs Barnston-Ouest	MRC	Course de lutins	300 \$
École St-Luc	MRC	Transport à la positive	800 \$
École Notre- Dame-de- Toutes-Aides	MRC	École en mouvement	4 000 \$
École secondaire La Frontalière	MRC	Renouvellement chandails de volleyball	3 000 \$
Acti-Sports MRC Coaticook	MRC	Vélo Spinning	4 000 \$
Townships Sun	Lennoxville	Activités volet jeunesse	1 000 \$
École Sacré- Coeur	MRC	Classe techno pédagogique	5 000 \$
Camp Kionata du Carrefour Loisirs	MRC	Valoriser les loisirs à l'année	4 420 \$
Club de curling Border Curling Club	Stanstead	Connections Curling (2º année)	3 500 \$
Lennoxville Elementary School	Lennoxville	Outils sensoriels aide aux devoirs	6 000 \$
Haskell Free Library and Opera House	Stanstead	Accessibilité jeunesse	1 500 \$
1 st Lennoxville Scout Group	Lennoxville	Camping inclusif	2 000 \$
Actions interculturelles	MRC	Le sport qui nous unit	5 000 \$
5° Groupe Scout Coaticook	MRC	Équipements de camping	1 200 \$
Éducation aux adultes Coaticook	MRC	Vie étudiante et milieu de vie	1 000 \$
Sunnyside Elementary	Stanstead	Arts visuels	1 000 \$
Sunnyside Elementary	Stanstead	Ateliers épicés	1 600 \$
	TOTAL		102 360 \$

de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense et l'émission des chèques aux bénéficiaires, sur réception des fonds de la New Hampshire Charitable Foundation à cet effet.



VOTE

	POUR	POUR		
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

9.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (CDÉ) DU 1^{ER} OCTOBRE 2024

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional de développement économique (CDÉ) de la MRC de Coaticook du 1^{er} octobre 2024.

10.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP), VOLET PRÉVENTION INCENDIE DU 20 SEPTEMBRE 2024

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional de sécurité publique (CSP), volet prévention incendie du 20 septembre 2024.



CM2024-10-272

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

10.2 DEMANDE AIDE FINANCIÈRE — SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE (VOLET 4) — MAMH

ATTENDU que le Québec est confronté à une augmentation de la fréquence et de l'ampleur des sinistres, notamment en raison des changements climatiques;

ATTENDU que la Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres (RLRQ, chapitre S-2.4) a été sanctionnée le 28 mai 2024;

ATTENDU que la sécurité civile est une responsabilité partagée entre les citoyens, les municipalités et le gouvernement pour assurer la sécurité de la population en cas de catastrophes et de situations d'urgence et qui doit être abordée selon une approche globale et intégrée afin de favoriser leur concertation et la cohérence de leurs décisions ;

ATTENDU la réorganisation du département de sécurité publique au sein de la MRC ;

ATTENDU le besoin en ressource humaine en sécurité civile signifié par les municipalités locales de Martinville, Saint-Herménégilde et de Waterville ;

ATTENDU le projet d'embaucher et de partager les services d'une ressource pour les besoins en sécurité civile ;

ATTENDU qu'une entente intermunicipale devra être conclue à cet effet;

ATTENDU qu'un tel projet pourrait être admissible à une aide financière du volet 4 — Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : Axe Coopération intermunicipale du Fonds région et ruralité (FRR), sous réserve des fonds disponibles ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional de sécurité publique (CSP) — Volet sécurité incendie de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre 20 septembre 2024 et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette **APPUYÉE** par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- d'autoriser la directrice générale adjointe et greffière à déposer une demande d'aide financière du volet 4 Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : Axe Coopération intermunicipale du Fonds région et ruralité (FRR) au nom de la MRC de Coaticook et des municipalités de Martinville, Saint-Herménégilde et de Waterville, dans le cadre du projet d'embauche et de partage des services d'une ressource pour les besoins en sécurité civile, tel que précité;
- de l'autoriser à signer tout document nécessaire ou utile à cet effet;
- de confier le mandat à la greffière de rédiger une entente intermunicipale afin de consigner les obligations de chacune des parties dans ce projet;



d'autoriser le préfet ainsi que la direction générale à signer au nom de la MRC de Coaticook, afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

	POUR		CONTRE	
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2024-10-273

10.3 RISQUES PLUS ÉLEVÉS — MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON

ATTENDU que la MRC de Coaticook effectue les visites de prévention incendie pour les risques plus élevés de la municipalité de Saint-Isidore de Clifton depuis 2020;

ATTENDU que selon le schéma en vigueur sur leur territoire, on dénombre une dizaine de risques à inspecter annuellement;

ATTENDU que la MRC a signé avec la municipalité de Saint-Isidore de Clifton une entente intermunicipale déterminant les obligations de chacune des parties conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU que le coût annuel doit toutefois être révisé;

ATTENDU les coûts associés au logiciel, qui sera également utilisé pour le traitement des déclarations de sinistre incendie (DSI) de la municipalité; **SUR PROPOSITION** du conseiller régional Johnny Piszar **APPUYÉE** par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

d'effectuer au bénéfice de la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton les visites de prévention incendie pour les risques plus élevés de leur



municipalité pour l'exercice 2025, conformément à leur schéma en vigueur et tel que plus amplement décrit;

- d'informer la Municipalité, que la MRC facturera un montant initial de 69,95 \$ avant toutes taxes pour le logiciel, auquel sera ajouté un taux horaire de 58 \$ avant toutes taxes et frais de déplacement en sus, mais incluant les frais de gestion de 7 %, pour l'année 2025;
- de confier le mandat à la trésorerie d'effectuer la facturation requise à cet effet.

VOTE

	POUR		CONTRE	
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

11.0 GREFFE

11.1 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT -11.1.1 PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À LA PORTION DE RIVIÈRE AUX **SAUMONS TRAVERSANT** LOT 5 486 972. CIRCONSCRIPTION **FONCIÈRE** DE COATICOOK EN LA MUNICIPALITÉ DE MARTINVILLE, **TERRITOIRE** DE LA **MUNICIPALITÉ** RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

AVIS DE MOTION est donné conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) par la conseillère régionale Pamela B. Steen, qu'un règlement ayant pour objet de réglementer une portion de la Rivière aux Saumons traversant le lot 5 486 972, circonscription



foncière de Coaticook en la municipalité de Martinville, sur la propriété immatriculée 0812 78 1670 pour y effectuer des travaux visant à protéger les terres agricoles de l'érosion excessive des berges sera adopté à une prochaine séance de ce Conseil.

PRÉSENTATION est faite par Madame Nancy Bilodeau, la greffière et directrice générale adjointe de la MRC, et ce, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1), d'un projet de règlement ayant pour objet réglementer une portion de la Rivière aux Saumons traversant le lot 5 486 972, circonscription foncière de Coaticook en la municipalité de Martinville, sur la propriété immatriculée 0812 78 1670 pour y effectuer des travaux visant à protéger les terres agricoles de l'érosion excessive des berges. Madame Bilodeau mentionne l'objet du règlement, sa portée, le mode de paiement et le coût (toutefois, aucune disposition au niveau du mode de financement n'est applicable et le propriétaire s'est engagé à payer l'entièreté des frais reliés aux travaux). Ce règlement sera adopté lors d'une prochaine séance de ce Conseil.

LE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ par la greffière et directrice générale adjointe de la MRC et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du Conseil conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1). Des copies sont également disponibles pour consultation auprès de la greffière et responsable de l'accès aux documents et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.

11.1.2 PRÉSENTATION ET ADOPTION — RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 4-021 (2021) SUR LA GESTION CONTRACTUELLE À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

Le point est reporté à une prochaine séance de ce Conseil.

CM2024-10-274

11.1.3 ADOPTION — RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 3-107 (2023) CONCERNANT LE FONDS DE ROULEMENT DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement n° 3-107.1 (2024) — « Règlement modifiant le règlement n° 3-107 (2023) concernant le fonds de roulement de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook » et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU qu'un projet du présent règlement fut transmis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 18 septembre 2024;

ATTENDU que le projet de règlement fut également déposé et présenté aux membres du conseil de la MRC lors de ladite session ;

ATTENDU que la greffière rappelle l'objet du règlement soit d'augmenter d'un montant de 100 000 \$ le fonds de roulement de la MRC de Coaticook;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest **APPUYÉE** par le conseiller régional Benoît Lavoie



IL EST RÉSOLU

- d'approuver et adopter le règlement n° 3-107.1 (2024) « Règlement modifiant le règlement n° 3-107 (2023) concernant le fonds de roulement de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook » tel que présenté ;
- d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-107.1 (2024), et en conséquence, signé par le préfet et le greffier-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

	POUR		CONTRE	
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

11.2 CORRESPONDANCE

11.2.1 EXTRAITS DU « REGISTRE DE CORRESPONDANCE »

La greffière dépose le compte-rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives, s'il y a lieu suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

12.0 REPRÉSENTATIONS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL



12.1 PRÉFET

Le préfet, Monsieur Bernard Marion, fait, un bref retour sur ses principales activités.

12.2 DÉLÉGATION ET PORTEUR DE DOSSIER

Les élu(e)s font également un bref retour sur leurs principales activités à titre de conseillers régionaux de la MRC.

13.0 ORGANISMES ET PARTENAIRES

13.1 CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTS-CANTONS — PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES (2025-2028) — CONSULTATION

Conformément à la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons consulte la MRC de Coaticook sur son projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2025-2028. Le document est remis aux membres du Conseil de la MRC. Aucune modification n'est demandée. Le CSSHC adoptera ce nouveau plan le 3 décembre 2024 avec ou sans modification.

14.0 AFFAIRES DIVERSES

14.1 DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

CM2024-10-275

14.1.1 OUVERTURE DE POSTE ET MANDAT À LA FQM

ATTENDU que Monsieur Dominick Faucher quittera ses fonctions de directeur général et greffier-trésorier de la MRC d'ici la fin de l'année afin de relever de nouveaux défis professionnels à la MRC de Memphrémagog;

ATTENDU qu'il est opportun de pourvoir le poste rapidement ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la FQM);

ATTENDU que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations de travail, incluant des services de nature juridique;

ATTENDU que les tarifs horaires des professionnels de ces services fixés pour l'année 2024 sont de 135 \$ à 215 \$;

ATTENDU l'opportunité pour la MRC de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations de travail ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Piszar **APPUYÉE** par la conseillère régionale Lyssa Paquette



IL EST RÉSOLU

- de confier le mandat à la direction générale et à la FQM de procéder à un appel de candidatures d'une ressource temps plein au poste de directeur général et greffier-trésorier de la MRC afin de combler rapidement les besoins de la MRC;
- de mandater également le Service en ressources humaines et relations du travail ainsi que les Services juridiques FQM afin qu'ils conseillent et appuient la MRC, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur, pour pourvoir le poste;
- d'autoriser la direction générale à mettre de l'avant le processus d'embauche, toutefois l'engagement et la rémunération du candidat retenu devant faire l'objet d'une résolution du Conseil de la MRC.

VOTE

	POUR	POUR		
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2024-10-276

14.1.2 MOTION DE FÉLICITATIONS

ATTENDU que Monsieur Dominick Faucher quittera ses fonctions de directeur général et greffier-trésorier de la MRC le 15 novembre prochain afin de relever de nouveaux défis professionnels à la MRC de Memphrémagog;

ATTENDU que celui-ci occupe ces doubles fonctions depuis le 6 janvier 2014 et est à l'emploi de la MRC depuis le 7 septembre 2010;

ATTENDU que l'ensemble des élu.e.s du Conseil de la MRC souhaitent lui adresser de sincères félicitations et le remercier pour le travail accompli ;



SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest **APPUYÉE** à l'unanimité par l'ensemble des membres du Conseil de la MRC

IL EST RÉSOLU d'adresser une motion de félicitations et de reconnaissance à Monsieur Dominick Faucher pour son excellent travail et pour avoir su mener à terme divers dossiers, dont certains plus difficiles, ayant fait ressortir ses qualités de leader et fait rayonner la région.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2024-10-277

14.1.3 NOMINATION — DG PAR INTÉRIM

ATTENDU que Monsieur Dominick Faucher quittera ses fonctions de directeur général et greffier-trésorier de la MRC le 15 novembre prochain ;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer une personne pour assurer l'intérim;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Steve Lanciaux **APPUYÉE** par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU de nommer à compter du 15 novembre 2024 Madame Nancy Bilodeau à titre de directrice générale par *intérim*, afin d'exercer l'ensemble des devoirs et pouvoirs de cette charge, et ce, jusqu'à ce que la MRC ait procédé à l'embauche du remplaçant de Monsieur Faucher.

VOTE

	POUR		CONTRE	
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)



Johnny Piszar	2	2,89	
Simon Madore	18	46,09	
Jean-Pierre Charuest	7	17,21	
Françoise Bouchard	2	4,25	
Benoît Lavoie	1	1,59	
Michel-Henri Goyette	1	2,36	
Steve Lanciaux	2	3,73	
Benoît Roy	2	2,76	
Henri Pariseau	1	0,37	
Lyssa Paquette	2	2,85	
Pamela B. Steen	2	3,42	
Nathalie Dupuis	5	12,48	
TOTAL	45/45	100 %	

ADOPTION

15.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à signaler.

16.0 RETOUR SUR LA SÉANCE

Rien à signaler.

17.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 8.

LE GREFFIER-TRÉSORIER LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)*.

Les documents relatifs à la séance sont classés sous le code 102-102, séance ordinaire du conseil du 16 octobre 2024.

Greffière et Responsable des archives